

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS1182

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

L'article L. 241-2-1 du code de la sécurité sociale est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Le coût global du travail en France est un frein important. Cela n'est pas dû à un niveau de salaires trop élevé, chacun le sait bien, mais à l'excès des charges. », J. Chirac, 2002.

Entre 2013 et 2017, le CICE a coûté à la collectivité environ 90 milliards d'euros. C'est plus de 18 milliards d'euros par an. Cela signifie : 4 ISF par an. 14 fois le budget du CHU de Toulouse chaque année. Le nombre d'emploi créé a été d'environ 100.000. Chaque emploi créé a coûté plus de 160.000 € par an. Pour rappel le SMIC brut est d'environ 14.000 €/an. Entout, chaque emploi nous a coûté presque 1 million d'euros sur 5 ans.

Mais ça, c'était les baisses de cotisations d'avant ! Parce qu'en 2019, vous nous avez changer le CICE en baisses de cotisations. Plus efficace ce nouveau CICE ? Pas sûr d'après la Conseil d'Analyse Economique, rattaché à Matignon. La bascule du CICE en exonération de cotisations a coûté presque 40 milliards en 2019, pour des résultats toujours très contestables : 260.000 emplois créés en 2019, d'après l'INSEE.